



PRÉFÈTE DES HAUTES-ALPES



Gap, le 30 mars 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rencontre avec les Ateliers et Chantiers d'Insertion

Une table ronde a été organisée ce vendredi à l'Hôtel du Département par Cécile BIGOT-DEKEYZER, Préfète des Hautes-Alpes, et Jean-Marie BERNARD, Président du Département, qui ont réuni les représentants des Ateliers et Chantiers d'Insertion, structures œuvrant dans le domaine de l'insertion économique, avec pour objectif d'échanger sur les modalités de fonctionnement de ces structures et leurs difficultés spécifiques.

Le Département compte 14 structures d'insertion par l'activité économique. Dont dix Ateliers et Chantiers d'Insertion. Elles représentent :

- 90 emplois permanents
- Environ 1200 salariés / bénéficiaires du dispositif en 2017, réalisation le volume horaire équivalent à 270 emplois à temps plein

Pour les publics en insertion, elles permettent un retour progressif à l'emploi, une augmentation des ressources puisque le bénéficiaire perçoit un salaire et une prime d'activité, et donnent accès à un accompagnement socio-professionnel en vue d'une parfaite insertion dans le monde du travail.

« L'insertion par l'activité économique est un axe important du plan départemental d'action pour un retour à l'emploi, pour l'insertion, et pour l'accompagnement des allocataires des minima sociaux, dont le RSA », note le Président du Département, Jean-Marie BERNARD. « Ces dispositifs bénéficient d'aides à leur fonctionnement qu'il convient aujourd'hui de discuter, au regard des difficultés rencontrées ou annoncées pour certaines d'entre elles ».

« En recrutant exclusivement des publics éloignés de l'emploi – demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualification, bénéficiaires des minima sociaux ou personnes sans ressources – ces structures mettent en œuvre les politiques nationales en faveur de l'emploi et de la lutte contre la précarité. C'est la raison pour laquelle nous sommes très soucieux de les accompagner », souligne encore la Préfète, Cécile BIGOT-DEKEYZER.

Contacts presse :

Préfecture des Hautes-Alpes : tél : 04 92 40 49 45 / 48 13 – pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr
Département des Hautes-Alpes : Olivier BUTEUX / 04 92 40 38 36 – olivier.buteux@hautes-alpes.fr

Ces structures représentent environ 8 millions d'euros d'activité économique. Les Ateliers et Chantiers d'insertion, qui accompagnent les personnes les plus éloignées de l'emploi, sont les structures les plus dépendantes des financements publics. En outre, leur autofinancement ne peut excéder 30 % de leurs ressources.

Le Département participe à leur fonctionnement à hauteur de 375 000€. Un montant auquel il convient d'ajouter l'aide apportée au financement des postes de travail : 2,4 M € pour l'État et 415 000€ pour le Département.

« Compte tenu des résultats remarquables apportés par ces dispositifs, l'enjeu du travail que nous lançons avec les structures œuvrant dans ce domaine est de consolider leur action et de la rendre toujours plus efficiente », remarque Jean-Marie BERNARD. « Une étude récente menée par nos services souligne que 80 % des personnes bénéficiaires du RSA ayant intégré une telle structure et l'ayant quitté n'ont toujours pas réintégré le RSA trois ans plus tard, ce qui signifie qu'elles produisent leurs ressources de leur travail ».

À ces fins, des solutions à court et moyen terme ont été évoquées et feront l'objet d'un débat avec l'ensemble des structures de l'Insertion par l'Action Économique. La feuille de route, en cours d'élaboration par les services de l'État et du Département, sera précisée lors de la prochaine réunion du Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique que présidera la Préfète Cécile BIGOT-DEKEYZER le 12 avril 2018.

Parmi les axes évoqués figurent :

- Le développement de la clause sociale dans les marchés publics, en particulier au sein des Ateliers et Chantiers d'Insertion
- L'opportunité d'un nouveau partenariat sur la formation professionnelle des personnes bénéficiaires du RSA avec la Région
- L'évaluation de l'opportunité de mobiliser le Fonds social européen, avec l'appui des services du Département et de l'État
- La mobilisation du fonds d'inclusion dans l'emploi
- La mobilisation du Fonds départemental d'insertion
- L'engagement d'un accompagnement en vue de la mutualisation ou du regroupement des moyens des structures
- L'appui et l'accompagnement aux mutations pour les plus fragiles, avec éventuellement un recours à France Active (Esia, organisme financier solidaire)
- Faciliter l'échange entre les structures par le biais de groupes de travail afin de trouver des solutions à long terme.

Contacts presse :

Préfecture des Hautes-Alpes : tél : 04 92 40 49 45 / 48 13 – pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr
Département des Hautes-Alpes : Olivier BUTEUX / 04 92 40 38 36 – olivier.buteux@hautes-alpes.fr